

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 01 février 2024

n° 020-24 C

RD - Débat d'orientations budgétaires 2024 de Grand Chambéry Objet:

• date de convocation le 26 janvier 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

 étaient présents : 57 Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux Vincent Miguet Arith Cécile Trahand

Barberaz Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierreton Barby Bassens Martine Lambert Bellecombe-en-Bauges Cyrille Causse Challes-les-Eaux James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois Chambérv Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska

Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux -

Thierry Repentin - Farid Rezzak

Corinne Charles - Franck Morat Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet **Ecole**

Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Pierre Duperier Jarsv La Compôte

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux

La Ravoire Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer Philippe Gamen Les Déserts Sandra Ferrari

Lescheraines Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph Christophe Richel Saint-Cassin Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales Maryse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre Saint-Sulpice Marcel Ferrari Sonnaz **Daniel Rochaix**

Thoiry

Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz Corine Wolff Vimines

· conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

· conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Daniel Bouchet à Florence Bourgeois - de Vincent Boulnois à Philippe Gamen - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de Hélène Jacquemin à Pascal Mithieux - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoit Perrotton - de Alain Thieffenat à Alexandre Gennaro - de Serge Tichkiewitch à Michel Dyen de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Sara Rotelli - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - 💟 @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
 à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 01 février 2024

délibération n° 020-24 C

objet RD - Débat d'orientations budgétaires 2024 de Grand Chambéry

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle qu'en application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération porte sur les grandes tendances budgétaires 2024 qui se dégagent dans un contexte financier contraint, aborde les moyens d'y faire face et réaffirme les orientations que souhaite suivre l'exécutif.

Sont précisés dans ce rapport :

- les orientations budgétaires 2024,
- les engagements pluriannuels envisagés jusqu'en 2026,
- l'évolution des taux de fiscalité,
- la structure de la gestion de la dette,
- l'évolution des dépenses et des effectifs et leur évolution prévisionnelle,
- les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Vu les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n° 176-22 C du Conseil communautaire du 10 novembre 2022 prenant acte de la présentation du rapport pluriannuel 2009-2026 de la dette de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 16 janvier 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 et la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,

Article 2 : prend acte de l'obligation de transmission du rapport d'orientations budgétaires aux communes membres de Grand Chambéry.

le président, Thierry Repentin

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : 020-24 C

Objet de l'acte : RD - Débat d'orientations budgétaires 2024 de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 1 -

Débat d'orientations budgétaires

Date de l'acte : 01 février 2024

Annexe(s): Evaluation coeur de cible, Evaluation non coeur de cible,

Rapport d'orientations budgétaires

Identifiant de télétransmission: 073-200069110-20240201-lmc1H30878H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H30878H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2024

Date de réception en Préfecture : 06 février 2024

Publication sur le site internet: mardi 06 février 2024